



## Fin de période d'essai ou démission ?

Par **samson2787**, le 27/10/2015 à 10:00

Bonjour,

Une question un peu particulière :

- Je suis salariée dans une entreprise en CDI, ma période d'essai fini ce vendredi. Je pars à l'étranger suivre mon ami début Janvier pour une durée indéterminée.

Est-ce que je préviens mon entreprise dès maintenant ?  
Vont- ils mettre fin à ma période d'essai d'eux mêmes ?

Mon plan est de démissionner début Décembre (J'ai un mois de préavis) mais ce qui m'embête, c'est que l'entreprise va me faire participer à des formations dans les semaines qui viennent et je me dit qu'ils risquent vraiment de m'en vouloir début Décembre...

Quelqu'un pourrait-il me conseiller sur la manière la plus intelligente de partir ?

Merci pour votre retour.

Par **P.M.**, le 27/10/2015 à 10:20

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut rompre la période d'essai que pour un motif lié à vos compétences professionnelles, même s'il n'a pas à justifier la rupture...

Si vous voulez agir de bonne foi, comme cela de vrait être le cas pendant l'exécution du contrat de travail, vous pourriez prévenir l'employeur de votre intention de démissionner après le terme de la période d'essai pour qu'il évite de payer une formation inutilement...